

GROUPE MDS

CONTRAT : 900A003368

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

**« ASSOCIAMUT n° 900A003368
CONDITIONS PARTICULIERES REDIGEEES CONFORMEMENT
A LA DEMANDE DE SOUSCRIPTION DE L'ASSOCIATION**

Pour "TAOYIN OUISTREHAM "

*dont le siège social est sis : Chez Monsieur Serge WALLON
27 Place Charles de Gaulle
14150 OUISTREHAM*

représentée par : M. Serge WALLON.

Modalités de déclaration :

TAOYIN OUISTREHAM a choisi d'adresser à la M.D.S. tous les trois mois un relevé nominatif des membres (bordereau MDS ou listing du club) ayant pris ou renouvelé leur adhésion dans les trois mois qui précèdent l'envoi

Ce relevé devra indiquer le mois de la prise de l'adhésion ou de son renouvellement et la catégorie d'activités pratiquées.

Garantie Invités :

TAOYIN OUISTREHAM a choisi de souscrire à la garantie optionnelle Invités (articles 2.2 et 21.2 du contrat).

Numéro de contrat « Responsabilité Civile – Défense Pénale - Recours »

Le numéro de contrat d'assurance « Responsabilité Civile – Défense Pénale Recours » est le n° 22832206ZQ

Prise d'effet et échéance

Le contrat prend effet à compter du 01/10/2009.

Son échéance annuelle est fixée au 30 Septembre de chaque année.


**ISABELLE SPITZBARTH
DIRECTEUR GENERAL**

Mutuelle des Sportifs

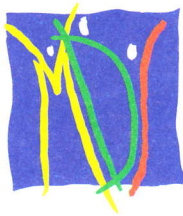
2/4, rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 - Tél. : 01 53 04 86 86 - Fax : 01 53 04 86 87

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité. Mutuelle immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le N° 422 801 910

MDS Conseil

43, rue Scheffer - 75116 Paris - Tél. : 01 58 22 28 00 - Fax : 01 58 22 21 16

SASU de Courtage d'Assurances et de Conseil au Capital de 330 144 € - SIRET 434 560 199 00029 - APE 6622Z - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des assurances - N° ORIAS : 07 001 479 (www.orias.fr)



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
(art. L. 321-1 s. et D. 321-1 s. du Code du Sport)

Le cabinet MDS Conseil atteste que l'association :

TAOYIN OUISTREHAM
représentée par : M. Serge WALLON
Chez Monsieur Serge WALLON
27 Place Charles de Gaulle
14150 OUISTREHAM

bénéficie du **contrat d'assurance Responsabilité Civile n° 22832206ZQ** souscrit auprès de la **Société COVEA RISKS**,
Entreprise régie par le Code des assurances, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de
168 452 216,75 Euros, dont le siège social est sis 19-21 allées de l'Europe – 92616 Clichy Cedex.

Sont garanties au titre de ce contrat les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à
l'association ou à ses membres à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers à l'occasion
des activités sportives et/ou culturelles suivantes :

TAOYIN QI GONG (Yoga)

Sont couvertes les manifestations de promotion des activités de l'association et les manifestations festives à caractère privé
si le nombre total des participants présents simultanément n'excède pas 500 personnes.

Sont garanties les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile encourue par l'assuré à raison des dommages
matériels et immatériels résultant d'incendie, d'explosion, de l'action de l'eau, ayant pris naissance dans les locaux avec
leurs installations ou équipements, **à l'exception de locaux à usage d'hébergement**, mis temporairement à leur disposition
pour les besoins de leurs activités dans les conditions suivantes :

- pour une durée inférieure à 15 jours consécutifs avec ou sans contrat de location,
- dans le cadre d'une convention de mise à disposition par créneaux horaires.

MONTANT DES PRINCIPALES GARANTIES

Tous dommages confondus : 6.097.961 € par sinistre

Dont :

Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris RC occupation temporaire locaux : 914.694 € par sinistre

Principales limitations particulières

Intoxications alimentaires :	762.245 € par an
Faute inexcusable :	762.245 € par an
RC biens mobiliers confiés :	22.868 € par sinistre
RC vol vestiaire :	7.623 € par sinistre et 15.245 € par an
RC atteintes à l'environnement accidentelles :	152.450 € par an (franchise de 10% des dommages : mini 762 €, maxi 3.812 €)
RC médicale des praticiens bénévoles :	762.245 € par an
Dommages immatériels non consécutifs :	76.225 € par an (franchise de 762 € par sinistre)

La présente attestation ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat
auquel il se réfère.

Période de validité : du **01/10/2009** au **30/09/2010**

Fait à PARIS, le **16 Septembre 2009**

LA SOCIETE

43, rue Scheffer - 75116 Paris - Tél. : 01 58 22 28 00 - Fax : 01 58 22 21 16